

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de pouvoirs : 4
Date de la convocation : 29 novembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le CINQ DECEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE.

Pouvoirs :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE
M. Didier ROUSSELLE, pouvoir à M. Roger VIARSAC
Mme Nadia MACIPÉ, pouvoir à M. Thierry DAYRE
M. Virgile VAN ZELE, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME

Excusé : M. Jean-Jacques MONPEYSSEN

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Roger VIARSAC

2024-12-110 / AFFAIRES FINANCIERES
SUBVENTIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE
- Approbation d'une convention pour le versement d'un fonds de concours : travaux voirie 2024

RAPPORTEUR : M. Roger VIARSAC

Considérant l'arrêté N°2016319-0012 signé par le Préfet de la Drôme en date du 14 Novembre 2016 portant sur la constitution de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale,

Considérant que le Conseil de Communauté du 9 mai 2017 a approuvé, à la majorité d'exercer au titre des compétences optionnelles, la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie »,

Considérant la délibération du 29 mai 2017, approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal, relative au transfert des compétences optionnelles à la CCBDP,

Il est proposé de recourir à la signature d'une convention de fonds de concours afin d'assurer, conjointement avec la CCBDP, le financement des travaux de voirie sur le territoire de la Commune de NYONS hors agglomération.

Le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Sur un montant total de dépenses de 81 000.00 € H.T., le montant du fonds de concours proposé sera de 12 000 € pour l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

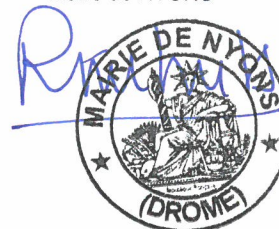
POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- D'APPROUVER cette convention pour le versement d'un fonds de concours de 12 000 € pour l'exercice 2024.
- D'AUTORISER M. le Maire à la signer.

Roger VIARSAC
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS



Pc